Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_022-BF

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, MONTES, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
3 avril 2025
Acte n° **2025-022**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. CANILLO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BEAUFORT
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	30
procurations :	3
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. CANILLO Gilbert

Date de la convocation : 20 mars 2025

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Adoption du Compte financier Unique 2024 - Budget principal "Commune"

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget principal "Commune" présenté par M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 517 090,72 €	1 673 532,02 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1 300 000,00 €
SOLDE NON AFFECTE		373 532,02 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 4 094 047,59 €	- 13 021 223,44 €
RECETTES DE L'EXERCICE	5 335 531,56 €	14 213 840,10 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 241 483,97 €	1 192 616,66 €
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS	9 500,00 €	25 000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	733 893,25 €	1 591 148,68 €
TOTAL		**2 325 041,93 €**
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 1 031 156,00 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	455 807,00 €	
RESTES A REALISER	- 575 349,00 €	
RESULTAT DEFINITF	158 544,25 €	1 591 148,68 €
TOTAL		**1 749 692,93 €**

Suite à la clôture des budgets annexes "Lotissement Cachac II » et « Lotissement Cachac III » au 31 décembre 2023, le Service de Gestion Comptable (SGC) de Muret a procédé aux opérations de clôture en 2024. La reprise des résultats de 25 000 € en fonctionnement et de 9 500 € en investissement a été faite dans le budget principal "Commune".

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_022-BF

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2025 - acte n° 2025-022 - page 2/2
Thème :	7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Adoption du Compte financier Unique 2024 - Budget principal "Commune"

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Maillhé*)
	Ne participent pas au vote :	1 (*Mme Siméon, Maire*)

ARTICLE 1 : approuve, hors de la présence de Mme la Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget principal "Commune".

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Premier Adjoint au Maire
SÉVERAC Philippe

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
CANILLO Gilbert

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le - 8 AVR. 2025